

LES PRESTATIONS DE LOGEMENT SUR L'EXERCICE 1983-1984

par Françoise MATHIEU

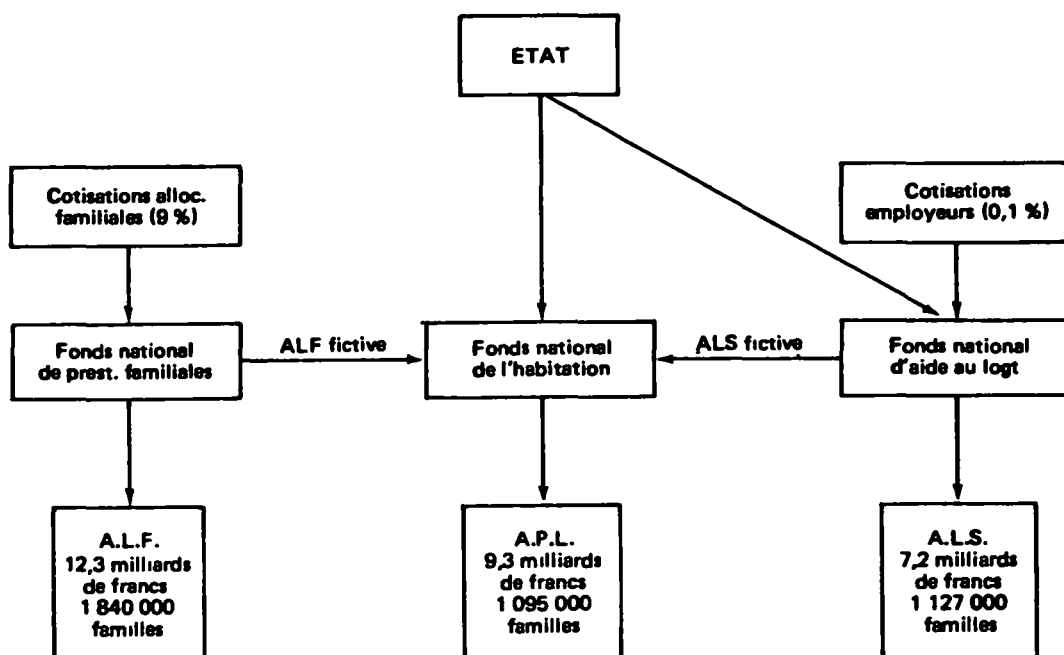
Les Caisses d'Allocations Familiales (C.A.F.) versent trois types de prestations de logement à différentes catégories d'allocataires (4 millions en tout en 1984 : cf tableau 2).

L'Allocation de logement familiale (A.L.F.) est versée aux familles qui remplissent certaines conditions quant à leur logement et à leurs revenus. Cette prestation est versée sur le fonds national des prestations familiales (F.N.P.F.) qui est alimenté par les cotisations "allocations familiales" des employeurs (1,8 millions de bénéficiaires en 1984).

L'Allocation de logement sociale (A.L.S.) est versée aux personnes âgées, infirmes et jeunes travailleurs sous certaines conditions. Elle est versée sur le fonds national d'aide au logement (F.N.A.L.) dont les recettes sont constituées par une cotisation à la charge des employeurs et une contribution de l'Etat (1,1 million d'allocataires en 1984).

Figure 1

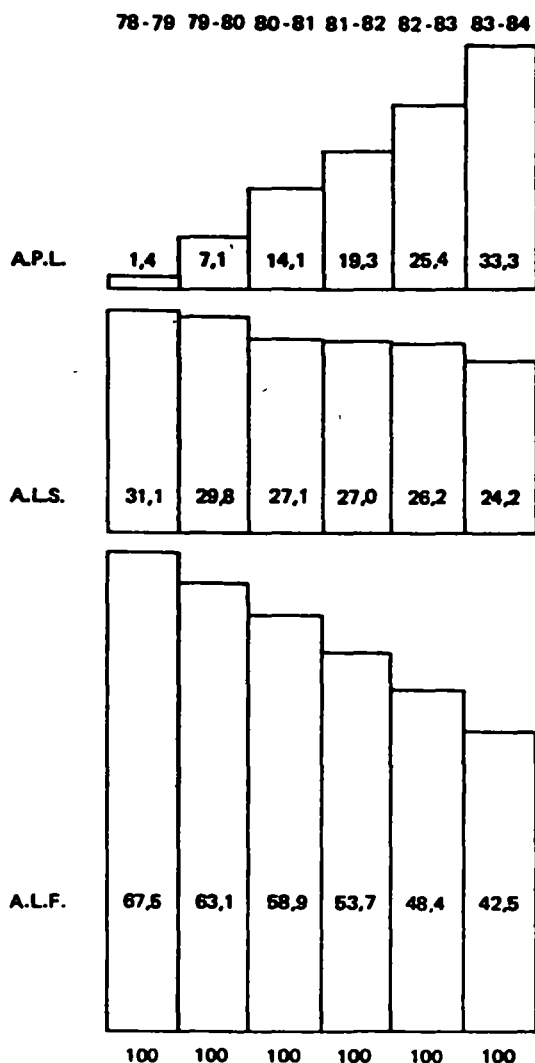
Schéma d'organisation des prestations de logement



L'aide personnalisée au logement (A.P.L.) créée en 1977, diffère des précédentes prestations en ce qu'elle tend à s'adapter à l'évolution des ressources et à la charge familiale (1,1 million de bénéficiaires en 1984). Les plafonds des loyers sont plus proches des charges réelles. Cette prestation est liquidée uniquement par les CAF et les mutualités sociales agricoles (M.S.A.) et payée sur le compte du fonds national de l'habitation (F.N.H.). Les recettes du F.N.H. sont constituées par une subvention de l'Etat, et des subventions du F.N.P.F. et du F.N.A.L. Ces dernières sont les Allocations logement fictives : pour chaque bénéficiaire de l'APL et qui aurait été bénéficiaire en son absence d'une ALF ou d'une ALS est versée au FNH une compensation appelée AL fictive.

Figure 2

Evolution de la répartition des dépenses de logement selon les 3 prestations



Depuis la création de l'A.P.L., cette prestation ne cesse de progresser. Elle représente, pour l'exercice 1983/1984, 33,3 % des prestations de logement versées par les Caisses d'allocations familiales.

La figure ci-contre traduit bien que la part de l'A.P.L. a surtout progressé au détriment de l'allocation de logement familiale, mais sans se substituer réellement aux autres aides au logement.

Le champ des bénéficiaires de chacune de ces prestations n'est pas identique puisque l'A.P.L. qui représente une mutation du système (passage d'une aide à la pierre à une aide conventionnée à la personne) ne s'applique pas uniquement aux bénéficiaires des prestations familiales. Cependant si l'on considère l'ensemble des bénéficiaires de prestations logement, son taux de croissance moyen annuel sur la période 1978-1984 est de 8,6 %. Sur les trois derniers exercices, donc de 1981 à 1984, la population des bénéficiaires de l'A.P.L. continue à croître très fortement, à un rythme annuel moyen de 46,1 % alors que celle des bénéficiaires de l'A.L.S. ne progresse que de 5,0 % et d'A.L.F. de 0,5 %.

En ce qui concerne les données de l'ensemble des régimes pour l'exercice 1983-1984, on trouvera dans les tableaux 1 et 2 la ventilation des différentes prestations versées selon le régime ainsi que le nombre de bénéficiaires correspondant.

Le montant global des prestations de logement, pour tous les régimes, s'est élevé à 28,8 milliards de francs pour l'exercice 1983-1984, contre 25,3 pour l'exercice précédent.

Les dépenses de l'exercice 1983-1984 se sont réparties de la façon suivante :

- 42,6 % pour les prestations de logement à caractère familial,
- 25 % pour les prestations de logement à caractère social,
- 32,4 % pour l'aide personnalisée au logement.

91,2 % des prestations ont été versées par le régime général.

Durant cette période, les montants mensuels moyens par bénéficiaire, tous régimes confondus étaient de :

- 545 F pour l'A.L.F.,
- 529 F pour l'A.L.S.,
- 720 F pour l'A.P.L. (mensualité moyenne).

Concernant l'allocation de logement familiale, on constate une forte régression du nombre de familles bénéficiaires de cette prestation : - 7,4 %, alors que l'effectif global des familles percevant des prestations familiales n'a diminué que de 0,6 %. De ce fait, la proportion des bénéficiaires de l'allocation de logement familiale représente 35,6 % de l'ensemble des allocations contre 38,2 % au 30 juin précédent. Cette proportion varie suivant les régions. Ainsi en région parisienne ce rapport est faible, par contre, il est supérieur à 40 % dans le Sud-Est de la France.

Pour le régime général, le loyer mensuel réel des bénéficiaires de l'allocation de logement familiale s'est élevé à 891 F, et leur revenu moyen mensuel était de 2.907 F. Il s'agit du montant mensuel moyen net du revenu imposable de l'année 1982, pour la période de paiement 1983/1984.

Tableau 1
Montant global des prestations versées
au cours de la période du 1er juillet 1983 au 30 juin 1984

- en milliers de francs -

Régimes		Allocations de logement	Primes de déménagement	Total	
				Montants	Evolution 1984/1983 en %
Caisses du régime général (métropole)	Prestations à caractère familial	10 940 630	234 122	11 174 752	+ 0,7
	Prestations à caractère social	6 230 299	47 734	6 278 033	+ 5,6
	Aide personnalisée au logement	8 552 413	242 582	8 794 995	+ 48,8
	Ensemble	25 723 342	524 438	26 247 780	+ 14,4
U.R.S.S.M.	Prestations à caractère familial	29 865	621	30 486	- 7,2
	Prestations à caractère social	40 863	439	41 302	- 2,2
	Ensemble	70 728	1 060	71 788	- 4,4
Services particuliers (1)	Prestations à caractère familial	183 389	6 319	189 708	- 13,4
	Prestations à caractère social	38 955	413	39 368	- 12,8
	Ensemble	222 344	6 732	229 076	- 13,3
Régime agricole (2)	Prestations à caractère familial	772 630	5 779	778 409	- 1,6
	Prestations à caractère social	825 948	3 439	829 387	+ 10,0
	Aide personnalisée au logement	532 366	5 431	537 797	+ 42,6
	Ensemble	2 130 944	14 649	2 145 593	+ 11,6
Départements d'Outre mer	Prestations à caractère familial	107 691	94	107 785	+ 22,9
	Prestations à caractère social	17 827	13	17 840	+ 36,2
	Ensemble	125 518	107	125 625	+ 24,8
Total général	Prestations à caractère familial	12 034 205	246 935	12 281 140	+ 0,4
	Prestations à caractère social	7 153 892	52 038	7 205 930	+ 6,1
	Aide personnalisée au logement	9 084 779	248 013	9 332 792	+ 48,4
	Ensemble	28 272 876	546 986	28 819 862	+ 13,9

(1) S.N.C.F., E.D.F.-G.D.F., R.A.T.P., Banque de France et Caisse Autonome Nationale de la Sécurité Sociale dans les mines (au 31.12.83 l'A.L.F. versée par ces services représentait 30 % des prestations versées par les régimes spéciaux. Ces régimes regroupent outre les services particuliers, les P.T.T., les autres fonctionnaires, les offices et établissements publics de l'état.

(2) Salariés et non salariés agricoles.

Tableau 2

**Nombre de bénéficiaires des prestations de logement
au 30 juin 1984**

Régimes		Bénéficiaires	Evolution 1984/1983 en %
Caisses du régime général (métropole)	Prestations à caractère familial	1 655 230	- 7,4
	Prestations à caractère social	995 101	+ 0,7
	Aide personnalisée au logement	1 041 123	+ 31,5
	Ensemble	3 691 454	+ 3,5
U.R.S.S.M.	Prestations à caractère familial	5 391	- 14,0
	Prestations à caractère social	8 286	- 4,6
	Ensemble	13 677	- 8,6
Services particuliers	Prestations à caractère familial	44 397	- 19,6
	Prestations à caractère social	7 144	- 19,1
	Ensemble	51 541	- 19,5
Régime agricole (1)	Prestations à caractère familial	117 533	- 6,0
	Prestations à caractère social	113 751	+ 3,6
	Aide personnalisée au logement	54 245	+ 34,4
	Ensemble	285 529	+ 3,7
départements d'Outre mer	Prestations à caractère familial	18 247	+ 14,7
	Prestations à caractère social	3 498	+ 42,7
	Ensemble	21 745	+ 18,4
Total général	Prestations à caractère familial	1 840 798	- 7,5
	Prestations à caractère social	1 127 780	+ 0,9
	Aide personnalisée au logement	1 095 368	+ 31,6
	Ensemble	4 063 946	+ 3,2

(1) Salariés et non salariés agricoles (effectifs au 31.12.83).